

GIPA => Indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Instaurée en 2008, la GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

Les fonctionnaires civils des trois versants de la fonction publique, les militaires à solde mensuelle et les magistrats (à l'exclusion des magistrats de l'ordre judiciaire) sont éligibles à la GIPA sous réserve qu'ils relèvent d'un grade dont l'indice sommital est inférieur ou égal à la hors échelle B (HEB) => IM = 963. Ils doivent, de surcroît, avoir été rémunérés sur un emploi public pendant au moins trois ans sur la période de référence.

Les agents publics non titulaires sont également éligibles à la GIPA, à la condition qu'ils soient rémunérés de manière expresse par référence à un indice. De surcroît, ils doivent avoir été employés de manière continue par le même employeur public sur la période de référence.

La GIPA fait partie des éléments de rémunération soumis à cotisations au régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

Calcul de la GIPA dans PARME.

Dans traitement de la Paye puis Préparation et bulletin de paye.

Sélectionner l'agent (pouvant être concerné) Puis aller sur le Menu => **Evènements Paie Puis Garantie individuelle du pouvoir d'achat.**

Pour info => Grille indiciaire d'un agent technique...

ADJOINT TECHNIQUE			
	Brut	Maj.	
1	348	326	Indice brut : 353.00
2	350	327	Indice majoré : 329.00
3	351	328	Points bonif. : 0
4	353	329	de droit
5	354	330	<input type="checkbox"/> Cotisation
6	356	332	<input type="checkbox"/> Pas de sur Secondair
7	361	335	
8	366	339	

CAS 1 => l'agent technique **Doris FAURE** a changé régulièrement d'indice (mais il n'a pris que 2 points IM).

Au 31 Décembre 2014 il avait un indice majoré de **327**.

Au 31 Décembre 2018 il avait un indice majoré de **329**.

Sélectionnez l'année d'attribution de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat. Saisissez ensuite les éléments correspondant à la période de référence rattachée à l'année sélectionnée. Cliquez enfin sur le bouton "Tester" afin de connaître le montant de l'indemnité auquel a droit l'agent.

Garantie individuelle du pouvoir d'achat

Année d'attribution de l'indemnité :

Période de référence du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2018

Taux de l'inflation pour la période de référence : 2.85 %

Valeur moyenne annuelle du point pour 2014 : 55.5635 €

Valeur moyenne annuelle du point pour 2018 : 56.2323 €

Indice majoré au 31 décembre 2014 :

Indice majoré au 31 décembre 2018 :

Situation de l'agent au 31 décembre 2018 (hors temps complet) :

- Si agent à TEMPS NON COMPLET saisir le nombre d'heures hebdomadaires :

- Si agent à TEMPS PARTIEL saisir le taux :

Tester si agent peut bénéficier du GIPA

Le montant de la garantie individuelle du pouvoir d'achat est de : 186.66 €

Le logiciel indique que cet agent bénéficie de **186.66 €** de GIPA.

La ligne GIPA sera automatiquement incréée lors du calcul du bulletin.

Salarié : 87 / 001 FAURE Doris - ADJOINT TECHNIQUE

Le salaire

Heures : 151.67 Brut : 1783.25 Imposable : 1485.07 Net à payer : 1390.09

N'afficher que les lignes utilisées

Rubriques	Base	Tx Sal	Mt Sal	Tx Pat	Mt Pat	P
► Traitement de base Indiciaire	1 541.70	329.00	1 541.70			
Supplément Familial	2 104.03	1.00	2.29			
Garantie individuelle du pouvoir d'achat			186.66			T
IFSE montant fixe			50.00			
Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG	16.52	1.00	16.52			
Transfert Primes-Points	236.66		-13.92			
Salaire Brut			1 783.25			



CAS 2 => l'agent de Maîtrise **Dino ZORE** a changé régulièrement d'indice (et a pris 29 points IM):

Au 31 Décembre 2014 il avait un indice majoré de **359**.

Au 31 Décembre 2018 il avait un indice majoré de **388**.

Sélectionnez l'année d'attribution de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat. Saisissez ensuite les éléments correspondant à la période de référence rattachée à l'année sélectionnée. Cliquez enfin sur le bouton "Tester" afin de connaître le montant de l'indemnité auquel a droit l'agent.

- Garantie individuelle du pouvoir d'achat

Année d'attribution de l'indemnité :

Période de référence du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2018

Taux de l'inflation pour la période de référence :	2.85 %	<input type="button" value="Vider"/>
Valeur moyenne annuelle du point pour 2014 :	55.5635 €	
Valeur moyenne annuelle du point pour 2018 :	56.2323 €	<input type="button" value="Fermer"/>

Indice majoré au 31 décembre 2014 :

Indice majoré au 31 décembre 2018 : Indice archivé dans Parme en décembre 2018 : à vérifier si reclassement par ex

Situation de l'agent au 31 décembre 2018 (hors temps complet) :

- Si agent à TEMPS NON COMPLET saisir le nombre d'heures hebdomadaires :
- Si agent à TEMPS PARTIEL saisir le taux :

- Tester si agent peut bénéficier du GIPA

Le traitement perçu par l'agent sur la période a évolué plus rapidement que l'inflation. L'agent n'a pas droit à la GIPA.

Le test dit que : le traitement perçu par l'agent sur la période a évolué plus rapidement que l'inflation. Il n'a pas droit à la GIPA.



CAS 3 => l'adjoint administratif principal 1^{er} classe **Sarah COURCI** n'a pas changé d'indice.

Au 31 Décembre 2014 elle avait un indice majoré de **466** (indice majoré maximum).

Au 31 Décembre 2018 elle avait un indice majoré de **466** (indice majoré maximum).

Sélectionnez l'année d'attribution de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat. Saisissez ensuite les éléments correspondant à la période de référence rattachée à l'année sélectionnée. Cliquez enfin sur le bouton "Tester" afin de connaître le montant de l'indemnité auquel a droit l'agent.

- Garantie individuelle du pouvoir d'achat

Année d'attribution de l'indemnité :

Période de référence du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2018

Taux de l'inflation pour la période de référence :	2.85 %	<input type="button" value="Valider"/>
Valeur moyenne annuelle du point pour 2014 :	55.5635 €	
Valeur moyenne annuelle du point pour 2018 :	56.2323 €	<input type="button" value="Fermer"/>

Indice majoré au 31 décembre 2014 :

Indice majoré au 31 décembre 2018 :

Situation de l'agent au 31 décembre 2018 (hors temps complet) :

- Si agent à TEMPS NON COMPLET saisir le nombre d'heures hebdomadaires :
- Si agent à TEMPS PARTIEL saisir le taux :

- Tester si agent peut bénéficier du GIPA

Le montant de la garantie individuelle du pouvoir d'achat est de : 426.28 €

Le logiciel indique que cet agent bénéficie de **426.28 €** de GIPA.

La ligne GIPA sera automatiquement incréée lors du calcul du bulletin.